



Changement d'employeur pour salarié étranger

Par **barymed**, le **24/01/2009** à **15:41**

Bonjour à tous;
Tout d'abord je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent de près ou de loin dans la mise à disposition de cette très généreuse plateforme d'informations aux gens en mal de renseignements.
Je viens vers aujourd'hui pour demander conseil:
Actuellement je suis en CDD d'un an avec titre de séjour salarié, et là on me propose un CDI chez un autre employeur, en sachant qu'au 1er de mai 2009, j'aurais fais les 02 ans chez celui là, donc ma question est:
nest ce que j'ai le droit de faire un préavis de démission et commencer chez l'autre employeur à partir du 1er mai 2009 et pouvoir renouveler mon titre de séjour "salarié" sans problème au niveau de la préfecture?
je vous remercie pour tout vos conseils et éclaircissement

Par **frog**, le **24/01/2009** à **15:48**

Vous pouvez effectivement rompre votre CDD dès lors qu'on vous propose un CDI. Par contre j'ignore de quelle durée doit être le préavis.